



Commission d'enquête :  
maintenant, l'humour dans la ligne de mire

Voilà le feuilleton du moment qui fascine les politiques et les médias, et surtout ceux appartenant à un milliardaire breton bien – trop – connu : **les délires et dérives de la commission d'enquête** sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public.

Non contente de laisser s'exprimer, à travers les questions biaisées, tendancieuses, voire franchement accusatoires et mensongères de son rapporteur, le député ciottiste Charles Alloncle, une haine absolue et ravageuse de l'audiovisuel public, c'est désormais son président, Jérémie Patrier-Leitus, député Horizons, qui s'octroie le privilège **d'arbitrer ce qui relève de l'humour** autorisé ou non à Radio France. En effet, il a pris l'initiative de « convoquer » à sa commission le producteur de « Zoom Zoom Zen » sur France Inter, Matthieu Noël, mais aussi "le rédacteur en chef, ainsi que le directeur du numérique et la personne chargée des réseaux sociaux de France Inter" (sic). En cause, des propos tenus sur les ondes par Merwane Benlazar, déjà attaqué par le passé pour son aspect général un peu trop magrébin au goût de certains, qui appelle, dans une chronique humoristique à un « cordon sanitaire » contre l'extrême-droite pour ne pas donner la parole aux racistes et à ceux qui manipulent la haine.

La question de la pertinence ou de la drôlerie de sa chronique n'est pas un sujet. Ou alors, il faudrait recenser les rires déclenchés par Sophia Aram dans ses chroniques. Non, le sujet, c'est **l'existence d'un pluralisme sur nos antennes** (voir phrase précédente). C'est précisément le travail que mène actuellement Radio France à travers la publication du baromètre du pluralisme et les constantes démonstrations qu'abritent nos antennes.

Le champ de compétences de cette commission est en lui-même largement discutable (nous vous laissons le plaisir de le vérifier), faut-il ajouter un nouvel item « **définir le contenu des interventions des antennes** et attribuer l'autorisation de les exprimer » ou encore « **déterminer la drôlerie ou la pertinence des humoristes** » ?

Nous le savons, ces attaques ne cesseront pas. Dernière victime, Charline Vanhoenacker qui, dans un billet, a osé s'émouvoir d'attaques subies par plusieurs librairies indépendantes ayant mis en avant certains livres considérés comme propalestiniens. Elle a souligné la cocasserie d'une perquisition dans l'une d'elle dont l'objet était de saisir un cahier de coloriage pour enfants. Elle fait depuis quelques jours l'objet d'une **violente campagne de dénigrement et diffamation**.

**SUD Radio France soutient sans réserve** Matthieu Noël et son équipe, ainsi que Charline et tous ceux qui déplaisent à l'extrême-droite et aux censeurs en tout genre. Nous demandons à la direction de Radio France, en tant qu'employeur, **de protéger ses salariés et de refuser d'exposer à la haine et aux attaques incessantes de nos ennemis l'ensemble de ses collaborateurs**, quel que soit leur statut, leur origine ou leurs caractéristiques physiques.

Paris, 22 janvier 2026

